

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-16

Objet : Versement de soldes de subventions dans le cadre du dispositif des « résidences d'artistes en quartiers »

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

En septembre dernier, la Ville de Metz a conventionné avec cinq associations culturelles locales sur trois ans afin d'associer durablement des artistes à des territoires de la commune selon un dispositif intitulé « résidences d'artistes en quartiers ». Le subventionnement de ces résidences se décline en trois volets (fonctionnement, création et médiation) et représente un montant total de 179 000 € en 2011. La Ville a déjà versé 145 000 € pour financer les deux premiers volets, par décision du Conseil Municipal en dates des 27 janvier, 31 mars et 26 mai derniers.

Il reste à verser le solde correspondant au troisième volet, qui fait suite à l'évaluation de la première année de résidence et au vu des perspectives d'actions présentées. Aussi, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 34 000 € aux associations suivantes :

- 20 000 € à l'association Faux Mouvement correspondant à la résidence de la photographe Marie Prunier réalisée sur la période avril/juin 2011 avec une classe élémentaire de l'école du Haut de Queueu et des personnes âgées de la maison de retraite du quartier, ainsi qu'à celle qui sera présentée au dernier trimestre 2011.

- 5 000 € à la compagnie de théâtre Astrov correspondant au travail réalisé sur le thème du voyage avec une classe de l'école des Isles en centre ville et à l'école maternelle de la Miséricorde.

- 5 000 € à la compagnie de théâtre Pardès Rimonim correspondant à leur résidence sur le thème du souvenir avec une cinquantaine d'enfants scolarisés dans les écoles Jean Monnet et Bellecroix I ainsi que des seniors résidant au foyer-logement Désiremont.

- 4 000 € à l'Ensemble instrumental Stravinsky correspondant à un travail mené autour des Fables de la Fontaine alliant musique, chant et théâtre avec des enfants de l'école primaire de la Seille et des seniors de la maison de retraite Sainte-Chrétienne.

Les quelque 250 enfants impliqués au travers de cette opération ont participé le 9 juin à une journée intitulée « Artistes en herbe » aux Trinitaires. A cette occasion, chaque classe a présenté aux autres une restitution du travail réalisé avec les artistes au cours de leur résidence, chacun étant, tour à tour, acteur et spectateur. Les nombreuses personnes âgées associées à ces projets et qui n'ont pas pu se déplacer bénéficient toutes d'une présentation par les enfants sur leur lieu de vie.

Cette action fera l'objet d'une brochure à destination prioritaire des familles des publics touchés. Dans le même objectif de valorisation, une des créations artistiques réalisées pourrait être à nouveau présentée dans le cadre de la quatrième édition de la Nuit Blanche.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2010 relative au développement de résidences d'artistes en quartiers,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 27 janvier et 31 mars 2011 octroyant des subventions aux associations culturelles conventionnées sur trois ans, associées à un territoire donnée et impliquées dans le dispositif des « résidences d'artistes en quartiers »,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 9 juin 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER des soldes de subventions pour un montant total de 34 000 € aux associations suivantes :

Faux Mouvement	20 000 €
Compagnie Astrov	5 000 €
Compagnie Pardès Rimonim	5 000 €
Ensemble Stravinsky	4 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM :

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41

Absents : 14

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTEE

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0